

l'Acte de 1791, ne contribuèrent pas peu à activer la vie politique dans les deux provinces, de même qu'à stimuler l'immigration venant des Etats-Unis, et qui, il y a raison de le croire, avait été dans une certaine mesure retardée par la connaissance des conditions politiques quelque peu restreintes qui existaient au Canada vers cette époque. Au bout d'un certain temps, on commença dans les deux provinces, mais avec moins d'insistance dans le Bas que dans le Haut-Canada, à demander ce qu'on a appelé un "gouvernement responsable." Quoique les deux Canadas vissent leur richesse et leur population augmenter constamment, il y avait un manque d'impulsion vigoureuse dans les affaires dépendant de l'action administrative et législative.

En l'absence de partis organisés, l'imposition des taxes était excessivement impopulaire et, sans appropriations convenables, on ne pouvait entreprendre de travaux publics ayant l'importance que demandaient les intérêts du pays. Dans le Haut-Canada, l'antagonisme grandissait entre le parti officiel, auquel on avait donné le nom de "Family Compact" et ceux qui désiraient des institutions plus libérales. Dans le Bas-Canada, un semblable état de choses se développait, mais était compliqué et aigri à un degré regrettable, par le sentiment de race. Les intentions du gouvernement local étaient bonnes, mais les besoins des deux provinces n'étaient qu'imparfaitement connus, et les gouverneurs militaires qu'on avait envoyés de l'extérieur n'étaient pas, en général, aptes à dénouer les situations politiques difficiles. Dans les deux provinces, le gouvernement avait à sa disposition certains revenus perçus aux termes d'une loi des Douanes Impériales (Imperial Customs Act), adoptée dès 1774, dans le but exprès de fournir les moyens nécessaires de pourvoir aux besoins du gouvernement civil. Dans les deux provinces, le parti libéral demandait que le revenu en question fût placé sous le contrôle de la législature locale. Dans le Haut-Canada, la chose fut arrangée à l'amiable, la Législature contrôlant le revenu et accordant, en retour, une allocation modérée permanente pour les dépenses les plus nécessaires occasionnées par l'administration civile. Dans le Bas-Canada, la législature contrôla aussi le revenu, comme le Gouvernement Impérial le lui avait offert, mais elle refusa d'accorder les mêmes allocations. Il s'en suivit plusieurs années de conflits politiques, la législature refusant les allocations financières, et le gouvernement étant obligé de prendre l'argent de la caisse militaire, afin de payer les appointements des fonctionnaires publics. Enfin, une Loi Impériale fut adoptée le 10 février 1837, suspendant la constitution du Bas-Canada, et autorisant l'application des fonds provinciaux aux dépenses nécessaires.

En suivant le cours du développement politique intérieur du pays, nous n'avons pas parlé d'une crise très sérieuse de son histoire passée, la guerre de 1812-15, qui est maintenant regardée comme la dernière occasion où, depuis un siècle entier, la Grande Bretagne et les Etats-Unis se soient fait face les armes à la main. Les causes du conflit n'ont aucun rapport avec l'histoire du Canada, et vinrent entièrement de la politique commerciale et navale de la Grande Bretagne, sous la tension de sa lutte mortelle et épuisante avec Napoléon Bonaparte, alors à l'apogée de sa puissance militaire. Cependant, le Canada, devint aussitôt le théâtre d'opérations militaires, et la loyauté des Canadiens envers la Mère Patrie fut soumise à une épreuve noblement soutenue. Le commence-